



Inspection des bouteilles de gaz

Vous êtes à la recherche du partenaire idéal pour l'inspection de bouteilles de gaz ?

Aussi bien les bouteilles de gaz respiratoires que les bouteilles de gaz industriels doivent être contrôlées et testées régulièrement.

Your tailor-made solution

Vincotte applique les procédures de contrôle les plus adaptées. En fonction de la construction ou du matériau de la bouteille, nos experts effectueront un test spécifique, par exemple un essai hydraulique pour les bouteilles métalliques et un essai d'expansion volumétrique ou un essai hydraulique pour les bouteilles en matériaux composites.

Your result

Une fois l'inspection terminée, les bouteilles conformes à la réglementation sont poinçonnées et nous rédigeons un rapport pour attester de leur bon fonctionnement. Au cas où notre expert procède à un essai d'expansion volumétrique, il l'indique également dans le rapport avec les résultats obtenus.

Please note

Législations

Aussi bien les bouteilles en matériaux composites que les bouteilles métalliques doivent satisfaire aux normes définies à l'article 358 du Règlement Général de la Protection du travail (RGPT). Il faut dès lors les faire vérifier tous les 5 ans par un organisme agréé. Les bouteilles en matériaux composites sont contrôlées selon les consignes du constructeur ou de l'organisme agréé qui a procédé à l'examen de type (dans la plupart des cas tous les 3 ans).

Normes et standards

Selon la législation ADR ou l'article 358 du RGPT.

In which situation?

En Belgique, les bouteilles de gaz respiratoires utilisées notamment par les services d'intervention, les hôpitaux et autres établissements médicaux sont contrôlées périodiquement.

Les bouteilles de gaz industriels destinées au transport ou au stockage de divers gaz doivent être vérifiées et testées régulièrement, la périodicité de ces vérifications dépendant du gaz spécifique qui est transporté.